



Enregistrement téléphonique

Par ThibautL

Bonjour,

Je me pose une question. On entend beaucoup parler des enregistrement téléphonique, mais je n'ai pas réussi à trouver les textes à ce sujet.

En fait, je voudrais enregistrer les appel entrants sur mon mobile. Cela parce que je reçoit régulièrement des appel anonymes avec des gens qui se font passer pour mon opérateur téléphonique.
J'ai donc en tête d'enregistrer ces appels dans le but que ces appels cessent.

Mais ais-je droit d'enregistrer ces appel?

Si oui, à quel moment dois-je le signaler ? (Je ne me vois pas dire à tout le monde lorsque je décroche qu'ils sont enregistrés. Mais seulement quand j'ai identifié les appel nuisibles.)

Dois-je faire le signalement que la conversation est enregistrée ou dois-je demander à la personne si elle veut bien que je l'enregistre?

Merci d'avance de votre aide.

Par amatjuris

bjr,
vous devez au début de la communication téléphonique, informer votre correspondant que la communication est enregistrée.
cdt

Par ThibautL

Et si celui ci refuse que j'enregistre. Je suis obligé d'accepter. Même en justifiant mon enregistrement par le dérangement occasionné par ces appels?